

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL
du 24 avril 2003
Salle du conseil général
Séance ordinaire**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 février 2003
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Nomination du bureau du Conseil général
5. Nomination d'un membre au conseil intercommunal du SIEL
6. Examen des comptes 2002
7. Révision du coefficient de l'impôt
8. Demande de crédit de **Fr. 29'400.00** pour l'aménagement de l'école enfantine des enfants de 4 ans
9. Divers

1. Ouverture de la séance, appel

La présidente du conseil général, Mme Catherine Charpiloz, ouvre la séance à 20h00 précise. La secrétaire procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général, à l'exception de MM Guido Scherz et Patrice Zürcher, excusés. Elle souhaite la bienvenue à M. Christian Hirsch, qui siège hors parti.

2. Procès-verbal de la séance du 27 février 2003

Tout le monde ayant reçu une copie du procès-verbal et celui-ci ne soulevant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Nomination du bureau du Conseil communal

Nomination du bureau – Propositions des partis :

Présidence : Fabrice Bonjour
Vice-Présidence : Jacqueline D'Aloisio
Secrétaire : Marianne Jaccard
Vice-secrétaire : Bernard Guye
Questeurs : Pierre-Alain Fridez
Jean-Luc Bonjour

Il n'y a pas d'autres propositions, les membres sont élus tacitement et par acclamation.

5. Nomination d'un membre au conseil intercommunal du SIEL

Suite à la démission de M. Jean-Pierre Conrad, le parti libéral propose la nomination de M. Gabriele D'Aloisio. M. D'Aloisio est élu par acclamation.

6. Examen des comptes 2002

La présidente procède à la lecture des comptes 2002, ainsi qu'au rapport du conseil communal, l'exercice 2002 boucle avec un bénéfice de **Fr. 23'401.08.**

M. Jimmy Krieg demande pourquoi la somme amortie pour la construction du collège est si faible.

Mme Gisèle Bonjour confirme que l'amortissement se fait depuis 1978 et que le taux est très bas, le compte est déjà amorti de moitié.

M. Jean-Luc Bonjour informe que de la commission financière a accepté les comptes 2002 à l'unanimité.

Les comptes ne soulevant plus de questions, ils sont acceptés à l'unanimité.

7. Révision du coefficient de l'impôt

M. Jean-Pierre Lauener pense qu'il ne faut pas hésiter à adapter le coefficient de l'impôt. Les taxes causales quant à elles doivent permettre aux chapitres concernés de s'autofinancer, il informe le conseil général que la taxe d'épuration des eaux usées devra être fortement augmentée.

M. Jean-Luc Bonjour, en tant que président de la commission financière, regrette que les membres de cette commission, n'aient pas répondu à sa convocation et se soient prononcés pour la baisse du coefficient. Il constate qu'il y a généralement trop d'absences lors des séances et a le sentiment que l'on se désintéresse de la chose publique et que l'on manque de motivation à gérer les finances de notre commune.

Il est étonné, que le conseil communal propose une diminution du coefficient avant d'avoir élaboré le nouveau plan des investissements, exigé par le conseil général pour la législature 2004-2008. Il constate que les investissements entrepris ces dernières années l'étaient dans l'urgence et relève que la marge de manœuvre financière est de plus en plus petite, ceci en relation avec le désenchevêtrement des tâches entre canton et commune d'où nous constatons que de nouvelles charges sont reportées sur les communes. Il dresse un bilan financier pour les années à venir (Infrastructure et accès circuit, subsides accueil petite enfance, remplacement chaudière, procédure permis construire, la vente de bois qui rapporte moins, divers travaux sur le réseau électrique et le réseau routier). Si nous acceptons une diminution d'impôts, il manquera annuellement dans les comptes de la commune environ Fr. 100'000.--. En conclusion, il est opposé à une baisse de l'impôt et demande aux élus de se prononcer dans la négative.

Mme Catherine Massy, au nom du parti socialiste, fait remarquer que les taxes causales jusqu'ici prélevées sur les impôts, sont facturées à part, c'est pourquoi, elle estime qu'il est judicieux de fait un rééquilibrage. Cependant, elle regrette que cette baisse du coefficient favorise plus les hauts revenus que les revenus moyens. Le parti socialiste n'est pas satisfait de cette solution, mais estime qu'il faut profiter de la possibilité qui est offerte, d'adapter le coefficient selon les besoins.

M. Jean-Pierre Lauener rappelle qu'il s'agit d'une décision à prendre pour l'année fiscale 2003 et que le coefficient peut si nécessaire être relevé dès l'année prochaine. Quant aux investissements, qui devront être entrepris pour la remise en état des infrastructures et pour l'accès au circuit ainsi que son assainissement, ils seront en relation avec le loyer du futur repreneur et ne seront pas une charge supplémentaire pour la commune.

M. Fabrice Bonjour demande si le déficit de Fr. 155'000.-- prévu au budget 2003 tient compte de la diminution des rentrées fiscales.

M. Jean-Pierre Lauener répond que non, le budget 2003 a été élaboré avant cette décision.

M. Jimmy Krieg rejoint l'avis de M. J.-L. Bonjour et pense qu'il faut attendre quelques années pour se rendre compte de l'évolution des finances de la commune avant de modifier le coefficient.

Mme Catherine Massy pense qu'il faut tenir compte du résultat des comptes et que les contribuables apprécieront une diminution des impôts.

M. Jean-Luc Bonjour déclare que le bénéfice enregistré ne permet pas cette diminution de rentrées fiscales.

M. Jean-Pierre Lauener constate que depuis l'entrée en vigueur du barème cantonal, les comptes ont été très positifs, ceci pour diverses raisons et que de gros amortissements ont pu être faits. Il rappelle que la baisse proposée est très modeste.

M. Bernard Guye partage les préoccupations de M. Jean-Luc Bonjour, mais pense que cet allègement est possible et pourrait être attractif pour notre commune en amenant de nouveaux habitants.

M. Hans-Peter Bürgi pense que l'on peut se permettre une baisse du coefficient de l'impôt, si l'on utilise la possibilité qui est offerte de varier le taux selon les besoins. En ce qui concerne l'augmentation de la taxe d'épuration, il doute que la commune ait gain de cause en cas de procès intenté par une personne qui s'opposerait à une augmentation rétroactive au 1^{er} janvier 2003.

Mme Catherine Charpilloz en tant que membre de commission financière rappelle que le conseil communal a proposé cette baisse du coefficient pour 2003, ceci dans l'esprit de ne pas laisser de mauvaises surprises à leurs futurs successeurs.

L'arrêté est accepté par 7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention

8. Demande de crédit de Fr. 29'400.00 pour l'aménagement de l'école enfantine des enfants de 4 ans

M. Jean-Luc Bonjour, au nom de la commission financière, déclare qu'elle a accepté cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Jimmy Krieg demande si tout le mobilier est compris dans cette demande de crédit.

Mme Catherine Charpilloz répond que oui.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Divers

M. Jean-Pierre Lauener informe :

- Que le garde-forestier M. Michel Geiser prendra sa retraite à la fin de l'année 2003. Un nouveau garde sera engagé pour le cantonnement Le Landeron-Lignièrès dès 2004.
- Pour le circuit, les nouvelles sont les mêmes, les créanciers s'opposent toujours aux arrangements proposés par l'office des faillites.

Mme Catherine Charpilloz remercie les membres du conseil communal, du conseil général, Mmes Gisèle Bonjour et Viviane Stoppa pour le travail accompli, et souhaite tout de bon au nouveau bureau du conseil général.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 20h45

La présidente

La secrétaire au procès-verbal